

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-002-14507/23/BM

■ Approbation de la participation 2023 au Réseau Régional des Espaces Naturels

68270

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Réseau Régional des Espaces Naturels (RREN) fédère les grands gestionnaires d'espaces naturels protégés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et représente près de 700 experts.

Il est copiloté par la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Son animation est assurée depuis sa création en 1985 par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE).

Il rassemble 35 membres, gestionnaires des espaces naturels protégés de la Région.

Dans le contexte actuel (convention sur la biodiversité biologique, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie globale pour la biodiversité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, schéma régional de cohérence écologique), il a pour mission de contribuer au mouvement régional en faveur de la préservation de la biodiversité par l'essaimage de ses valeurs en direction des autres espaces, des élus et de tous les citoyens.

Le réseau est également un acteur incontournable en tant que vecteur de sensibilisation, d'éducation ou de formation aux questions environnementales liées à la biodiversité. Il développe, outre les actions d'information, d'échanges et de mutualisation, deux projets d'action majeurs :

- L'opération « chemins de la biodiversité », projet de sensibilisation à la biodiversité via une offre de découverte participative au sein des espaces membres du réseau.
- « Mécénaturel » qui vise à faciliter et renforcer les partenariats techniques et financiers via par exemple l'organisation d'une rencontre annuelle des gestionnaires d'espaces naturels et des entreprises et la mise en place et l'animation d'un club des entreprises du RREN.

Au regard de ses compétences en matière de valorisation du patrimoine naturel et des missions qu'elle porte en matière de gestion d'espaces naturels (animation de sites Natura 2000, gestionnaire d'espaces naturels RNR, APPB, site du Conservatoire du Littoral, Grand Site Concors Sainte-Victoire, etc.), la Métropole Aix-Marseille-Provence participe aux travaux du RREN depuis l'année 2020.

Afin de prolonger cette implication dans ce réseau, il est proposé d'autoriser le versement de la contribution pour l'année 2023 qui s'élève à 5 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n°1718 du 27 mars 2019 du Conseil syndical de l'ARPE-ARB modifiant les statuts et la composition du Syndicat Mixte ;
- La délibération n°1731 du 25 juin 2019 du Conseil syndical de l'ARPE-ARB autorisant l'intégration des EPCI (Métropoles, Communautés d'Agglomération) en tant que membre du RREN ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°1752 du 16 décembre 2019 du Conseil syndical de l'ARPE-ARB relative à l'établissement de convention de participation au Réseau Régional d'Espaces Naturels (RREN)
- La délibération n°1919 du 2 mars 2023 du Syndicat mixte « Agence régionale pour l'Environnement et l'Ecodéveloppement – Agence régionale de la Biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur » (ARPE-ARB) approuvant sa transformation en Etablissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur » ;
- La convention pluriannuelle n°Z230134COV entre l'ARPE-ARB et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de participer au Réseau Régional des Espaces Naturels dans le cadre de sa politique de connaissance, de préservation et de protection des espaces naturels, de la faune et de la flore.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une contribution financière de 5 000 euros pour l'année 2023 à l'Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de prolonger la participation de la Métropole au Réseau Régional des Espaces Naturels.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2023 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, DGD TECSE - Sous-politique G811 - Chapitre 011 - Fonction 76 - Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Forêts et Paysages
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN